



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parc naturel périurbain du Jorat: vers une candidature en 2015

L'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » a été créée en 2012 afin de fédérer 13 communes et l'Etat de Vaud, tous propriétaires forestiers dans le Jorat, pour développer et coordonner des projets propres à assurer l'avenir de ce territoire. Sous réserve de l'accord formel des communes en septembre prochain, l'association déposera, en janvier 2015, une candidature auprès de l'Office fédéral de l'environnement pour la création d'un parc naturel périurbain. A ce jour, la Suisse ne compte qu'un seul parc de ce type, à savoir le « Wildnispark Zurich Sihlwald ». Le Jorat dispose des atouts requis pour un deuxième parc périurbain. L'association lève le voile le 10 mai prochain, au coeur de la forêt, sur ce projet ambitieux, soutenu depuis ses débuts par le canton.

Les forêts du Jorat accueillent environ un million et demi de visiteurs à l'année. Cette forte fréquentation témoigne d'une part de la demande croissante de loisirs en plein air et, d'autre part, de la proximité du massif forestier avec l'important bassin de population de l'agglomération lausannoise et de sa deuxième couronne. Le Jorat, cependant, offre davantage qu'un espace de liberté. Il constitue également un territoire multifonctionnel où il doit être possible à l'avenir, à la fois de poursuivre l'exploitation du bois et la formation des forestiers bûcherons, de valoriser ses ressources naturelles et de découvrir une nature sauvage préservée aux portes de la ville. C'est dans ce contexte qu'est née la réflexion, portée par l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien », de créer un parc naturel périurbain. Un tel projet offre en effet l'opportunité de se pencher sur les attentes actuelles, mais aussi futures des communes, des propriétaires, et de la population. Il permet de repenser et d'optimiser la distribution spatiale des activités des différents usagers, l'intérêt des propriétaires et celui des gestionnaires de ce patrimoine de valeur, et de préserver à long terme un pôle nature essentiel non seulement pour les activités récréatives mais aussi comme outil pédagogique.

Poursuite du processus

Un parc naturel se doit d'être un projet porté par les communes, pour les communes et

leur population. Le dépôt d'une candidature en janvier 2015 n'est donc que la première étape d'un processus participatif qui va s'étaler sur plusieurs années. Les communes devront donner leur accord formel en septembre 2014 sur leur engagement et sur leur participation aux premières actions à conduire dès 2016. Au cours du premier semestre 2015, le projet sera évalué par la Confédération. En cas de préavis positif, les communes auront alors jusqu'en 2019 pour définir plus précisément les contours de ce parc naturel périurbain. Elles devront, dans cette phase, démontrer notamment la faisabilité de sa gestion future et les projets à conduire pour l'accueil du public et la préservation de son patrimoine naturel, unique en son genre. Toute cette démarche est activement soutenue par le canton, via sa loi d'application des parcs. Elle bénéficie aussi de subventions de la Confédération. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que sera soumise la charte du parc aux organes délibérants des partenaires publics.

----- Parc naturel périurbain et parc naturel régional

Un parc naturel périurbain a des objectifs et des contraintes différents de ceux d'un parc naturel régional. Il donne la priorité dans son cœur au maintien d'habitats intacts pour la flore et la faune, tout en permettant une grande variété d'activités de découverte de la nature de loisir ou de détente. Il se distingue aussi par sa petite taille, de l'ordre de 4 km² contre 100 km² au minimum pour un parc naturel régional.

Pour lever le voile sur ce projet :

Le Jorat c'est ma région, grande fête joratoise

Refuge de la Moille-aux-Frênes, Corcelles-le-Jorat

Samedi 10 mai 2014, de 9h30 h à 16 h, stands de découverte

Partie officielle pour la presse dès 10h

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mai 2014

Mme Anne Marion Freiss, présidente de l'Association « Jorat une Terre à vivre au quotidien », 079 362 09 72. DTE, Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement, 021 316 45 14. M. Ph. Solms, bureau Serec, chef de projet, 078 793 97 31